



Saint Loup sur Semouse, le

Tél. 03 84 49 06 22  
Fax 03 84 94 20 74

### CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2007

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le vingt-deux janvier deux mil sept.

L'an deux mil sept, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 22 janvier 2007 s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Etaient présents : Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mme BARRET, MM. GENET, BENAND, HACQUARD, AUDINO, BILLARD, MME TASSI, MM. LEROY Hervé, LEROY Michel, Mme DOUCET, Mr BORDOT.

Etaient absents : Melle RUGGI (pouvoir à Mme BARRET), MMES MOUTENOT, Mme DELLAOUI, MM. RICHARD, ARENA (pouvoir à Mme DAVAL), BAUDOIN, Mme FRANÇOIS (pouvoir à MME VALOT) Mr GRANDJEAN (pouvoir à MME BOGGIO), Mme RAMOS-BILQUEY, Mr PIERRE (pouvoir à Mr ROUILLER)

Le Maire propose tout d'abord d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean NICOLAS, qui fut conseiller municipal pendant 2 mandats.

Il donne ensuite la liste des procurations :

- Valérie RUGGI à Josette BARRET
- Dominique ARENA à Katia DAVAL
- Danièle FRANÇOIS à Evelyne VALOT
- Pierre GRANDJEAN à Maud BOGGIO
- Eric PIERRE à André ROUILLER

Il propose d'élire un secrétaire de séance. Monsieur Thierry MANGEL se propose. Monsieur Michel LEROY n'étant pas satisfait du dernier compte rendu propose sa candidature. 12 conseillers sur les 17 présents souhaitent Monsieur Thierry MANGEL. Il est donc élu secrétaire de séance.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu.

Monsieur Hervé LEROY rappelle le courrier qu'il lui a adressé dès qu'il a eu

connaissance de ce compte-rendu, ainsi qu'à tous les conseillers concernant la partie manquante sur les interventions de Mr BILLARD, Mme MOUTENOT et Mme BOGGIO.

Explication de Monsieur ROUILLER : " dans un 1<sup>er</sup> temps, Jean-Paul BILLARD s'est exprimé, cette intervention a été inscrite dans le compte-rendu. C'est vrai qu'il était mécontent qu'il y ait beaucoup d'absents. Effectivement, il menaçait de démissionner. Je connais suffisamment Jean-Paul BILLARD, il n'est pas question qu'il démissionne."

Monsieur Michel LEROY : " lorsque Monsieur BILLARD dit des choses désagréables vis à vis de l'opposition, elles figurent dans le compte-rendu, lorsqu'elles visent la majorité, elles devraient également y figurer ".

Madame Maud BOGGIO : " je voulais juste dire que l'esprit de ce qui a été dit de part et d'autre n'a pas été trahi. Il n'y a peut-être pas du mot à mot, mais on n'est pas là pour faire du mot à mot. On est là pour donner un esprit et une tendance, et il a été noté qu'il n'était pas content du fait que nos collègues ne venaient pas. Les mots étaient-ils si importants que cela?

Monsieur André ROUILLER : " on est en démocratie. Il y a des gens qui ont des empêchements, qui sont absents de Saint-Loup, il y a des gens qui sont malades, on ne peut pas obliger les conseillers à être présents "

Monsieur Denis HACQUARD demande la parole : " je suis peut-être mal placé pour parler mais, j'ai parfois un parler assez cru, mes propos ne sont pas toujours retranscrits comme ils ont été prononcés et je préfère, mais je considère que si Jean-Paul BILLARD a donné un coup de "gueule" il a eu entièrement raison parce que même si on ne peut pas toujours être là, il est normal qu'on fasse acte de présence le plus possible. On peut tous trouver des raisons pour ne pas être présent, mais tout le monde a été élu pour représenter la Commune. Pour moi, ce coup de gueule a été une bonne chose "

### ***1 - Reconduction de la ligne de trésorerie :***

Madame Evelyne VALOT propose la reconduction de la ligne de trésorerie pour un montant de 305 000 €, comme les années précédentes.

Monsieur Michel LEROY souhaite savoir si la Ville a réussi à rembourser la totalité pour la fin de l'année 2006.

Madame Evelyne VALOT déclare qu'il reste 60 000 € à rembourser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la reconduction de la ligne de trésorerie pour 2007.

### ***2 - Présentation du projet de plan de prévention des risques d'inondation :***

Monsieur Thierry MANGEL: " Je vous fais passer à chacun un plan de Saint-Loup concernant le PPRI. Vous y observerez des endroits hachurés vous indiquant les zones. Une étude est en cours depuis environ 2 ans sur les risques d'inondations sur notre Commune. Il y a eu une réunion le 16 janvier dernier. Exceptionnellement, ont été conviés l'ensemble du Conseil en plus de la commission d'urbanisme car le sujet est très important pour l'avenir de Saint-Loup et pour son développement. A part de rares exceptions, il n'y aura plus de constructions dans les zones rouges. En zone bleue, ce sera toléré mais il y aura des conditions voire des restrictions assez fortes. Avant de lancer l'enquête d'utilité publique, la Préfecture par l'intermédiaire de la DDE, consulte tous les conseils municipaux. Nous

sommes sur le bassin Semouse et Combeauté, toutes les communes de la CCVS sont donc consultées. Nous devons donner notre avis sur ce découpage sur lequel nous avons travaillé pendant 2 ans, notamment par rapport à la zone d'activités qui était au départ classée en zone inondable. Comment décider qu'une zone n'est pas inondable : par des relevés topographiques et également avec des témoignages, ce qui a été le cas pour la zone. Nous avons demandé des modifications qui nous semblaient logiques : pour exemple, l'endroit vers le sacré cœur au Chanois n'était pas déclaré inondable, aujourd'hui, il l'est. On a travaillé avec quelques riverains qui avaient des problèmes de classement, ce n'est pas figé, c'est l'enquête d'utilité publique qui permettra aux personnes de s'exprimer sur ce sujet".

Monsieur Thierry BORDOT: " vous parlez de l'identification de certains riverains, comment cela s'est-il fait?

Monsieur Thierry MANGEL : " par rapport aux demandes et par rapport aux points qui changent car à l'heure actuelle, le service instructeur de la DDE travaille par rapport à des cartes d'inondations et les points qui ont changé entre les cartes actuelles et le nouveau tracé. On a essayé de lister les différents riverains concernés, notamment des riverains au Breuil, des riverains sur Augrogne, sur l'avenue Jacques Parisot. On est consultés au niveau municipal dans un intérêt collectif, mais on est allés un peu au delà, ce qu'on ne regrette d'ailleurs pas. L'enquête d'utilité publique est là pour traiter les cas précis, les cas particuliers"

Monsieur Thierry BORDOT : " sur le principe de la loi Barnier de 1995, le principe de précaution par rapport aux risques majeurs d'inondations est discutable. Sur le fonds, je ne vois pas d'opposition à avoir un avis favorable. Maintenant, une autre question se pose, c'est la dépréciation des terrains, du foncier dans des secteurs où certains propriétaires vont être concernés. Un terrain qui aujourd'hui peut apparaître comme constructible pourra demain se retrouver dans une zone de PPRI et perdre complètement de sa valeur, donc on peut porter atteinte à l'intérêt des uns ou des autres. Sur la cartographie qui a été faite, il y a un zonage au centre qui a été fait à grands traits, et pour l'instant on n'a pas de précisions supplémentaires par rapport à des parcelles en particulier. On ne sait pas trop à l'avenir comment cela va être traité si ce n'est à travers de discussions, de négociations, de démonstrations que les crues ont tellement sévi à certains endroits et pas à d'autres. Il y a un travail de fond qui doit se faire pour amener à préciser les choses. Donc, en l'absence de précisions aujourd'hui par rapport à la démarche, car il y a certainement des intérêts qui n'ont pas été traités, qui n'ont pas été compris dans le projet, j'aurais préféré qu'on ait un avis à donner après consultation, après enquête publique, après que chacun ait pu s'exprimer. Là, le conseil municipal entérine l'avis des citoyens, d'autant que le doute peut bénéficier au particulier. Dans ce cas, je suis partagé pour l'avis à donner "

Monsieur Thierry MANGEL : " par rapport à ce que vous évoquez, il faut savoir que les zones bleues ont fait l'objet d'une étude justement par rapport au découpage parcellaire, parce qu'en fait, dans la réalité, beaucoup de ces zones étaient classées en zone rouge. Comme le règlement le prévoit, on a différencié les zones fortement urbanisées pour ne pas bloquer tout le monde. Donc certaines sont repassées volontairement en zone bleue avec un découpage dans les limites du cadastre. On a étudié tous les contours des zones habitées. Même si vous avez raison sur vos remarques, on nous demande un avis général par rapport aux orientations de la Commune. Les cas particuliers vont donc être traités en enquête d'utilité publique et on nous redemandera notre avis pour valider à l'issue de l'enquête. Même si je la résume rapidement ce soir, cela fait un moment qu'on travaille sur cette étude au cas par cas de l'entourage des zones qui sont construites et cela fait partie des négociations. Il ne faut pas

non plus aller trop loin, ignorer ce qu'on sait déjà, car c'est ensuite le Maire qui signe les permis de construire et qui s'engage".

Monsieur Thierry BORDOT: " il y aura certainement des zones à revoir plus précisément "

Monsieur Thierry MANGEL : " il y a déjà eu un gros travail par rapport au découpage de départ qui était fait à la louche et cela, vous avez raison de le dire "

Monsieur Denis HACQUARD : " ce sera aussi la démarche de chacune des personnes concernées d'aller prouver au commissaire enquêteur par un relevé topographique que ce qui a été défini dans son secteur comme une zone à haut risque ne l'est pas. On n'aura peut-être aussi un travail d'information à réaliser, soit dans les journaux sans affoler les gens, soit par le porte à porte. Personne ne viendra reprocher ensuite à qui que ce soit de ne pas avoir été prévenu. Pourquoi ne pas envoyer la carte à chacune des personnes dont l'habitation se trouve en zone rouge, avec des explications lui permettant ainsi de prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur ? Ceci permettrait également une remise à jour de nos cartes IGN "

Monsieur Thierry MANGEL : " au niveau de la démarche, on a essayé de cibler une bonne partie des gens concernés parce qu'on sait très bien que des réunions publiques n'attirent pas les foules. C'est le rôle de l'enquête d'utilité publique de donner les informations et de dire aux gens : vous pouvez venir nous consulter et dire ce que vous en pensez. Je ne sais donc pas si on peut se soustraire à cela parce que c'est le rôle de l'enquête "

Monsieur Denis HACQUARD : " c'est simplement donner une carte avec de la couleur. On ne peut pas plus explicite et c'est cela qui poussera les gens à venir voir le commissaire enquêteur "

Monsieur Michel LEROY : " à mettre dans la page centrale du bulletin municipal "

Monsieur Thierry BORDOT : " il faut faire attention au niveau de l'information sur l'enquête publique, car si on cible un certain nombre de personnes et pas d'autres...et par rapport à la situation du PLU qui n'est pas encore approuvé ? "

Monsieur Thierry MANGEL : " les bureaux d'études travaillent aussi par rapport à ces cartes. Les enquêtes vont intervenir à peu près dans les mêmes délais. Depuis le début le bureau d'études a les cartes de PPRI et les fameuses modifications qu'on communique au fur et à mesure "

Le Maire met aux voix ce projet de plan de prévention des risques d'inondation, qui est accepté à l'unanimité sauf 9 abstentions (Mmes TASSI, VALOT, FRANÇOIS, DOUCET, Mrs HACQUARD, AZOU, LEROY Michel, LEROY Hervé et BORDOT qui ajoute s'abstenir sur l'avis favorable)

### ***3 - Signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'un mini-bus :***

Monsieur Jean-François AZOU : « Dans le cadre de l'aménagement de la vie associative de la Ville, France Régie propose de nous mettre gratuitement à disposition un mini bus de 9 places destiné à faciliter le déplacement des enfants, des personnes âgées, de groupes sportifs ou autres... Ce véhicule comportera des emplacements publicitaires

permettant son financement. Au bout de 4 ans, le véhicule pourra être racheté par la Ville pour 1 €. France Régie nous propose la signature d'une convention pour une durée de 2 ans. C'est-à-dire qu'au bout de 2 ans, on pourra renouveler la convention.

La société assure le financement du véhicule par des emplacements publicitaires mis en place par la société France Régie. La Mairie s'interdit d'y apposer toute autre publicité ou de supprimer les annonces publicitaires mises en place par la société France Régie. Elle s'engage à utiliser régulièrement ce véhicule pour le transport de ses administrés tels que membres d'associations sportives, culturelles, élèves, personnes âgées ...

La Ville assure le véhicule tous risques, prend en charge la franchise et supporte les frais d'utilisation. Elle prend en charge les frais d'entretien en respectant les consignes du constructeur (garantie constructeur de 2 ans pièces et main d'oeuvre). Dès la signature de la présente convention, la Ville s'engage à fournir les lettres accréditatives nécessaires à la régie publicitaire, la liste complète de ses fournisseurs, la liste des entreprises et prestataires de la Ville. Au cas où la société ne trouverait pas le nombre nécessaire d'annonceurs, elle en informerait aussitôt la Ville et la convention deviendrait nulle et non avenue.

La convention est établie pour 2 ans, renouvelée par reconduction expresse pour des périodes de même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 6 mois avant la date d'expiration du contrat. Il n'y a donc, à priori aucun risque pour la Ville »

Monsieur Denis HACQUARD : « a-t-on un droit de regard sur les annonceurs ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « non, nous proposons à France Régie les annonceurs qui sont répertoriés sur Saint-Loup »

Monsieur Denis HACQUARD : « oui, mais il peut y avoir un annonceur extérieur qui puisse venir compléter la liste, au cas où... »

Monsieur Jean-François AZOU : « pour l'instant, on ne nous parle que d'annonceurs de la Ville, pas d'annonceurs extérieurs. On ne donne d'ailleurs qu'une liste d'annonceurs de la Ville. Maintenant, si on peut imaginer qu'Intermarché situé sur Corbenay se propose de financer une publicité sur la Commune de Saint-Loup, cela fera peut-être l'objet d'une négociation, on verra avec France Régie en temps voulu, mais pour l'instant cela n'est pas prévu, on se réfère uniquement à notre liste »

Madame Evelyne VALOT : « comment va se faire la gestion au niveau des associations ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « c'est nous qui déciderons ce que nous voulons faire avec le mini bus. On le donne à qui on veut, en fonction de certains critères qui seront mis en place »

Monsieur Dominique AUDINO : « en a-t-on vraiment l'utilité ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « je pense qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus de déplacements au niveau des associations sportives »

Madame Sylvie TASSI : « je pense aussi à la possibilité de transport des personnes âgées qui, par exemple habitent au Mont Pautet et qui aimeraient descendre de temps en temps au centre ville »

Monsieur Jean-François AZOU : « toutes les idées sont bonnes à prendre, à partir du moment où on aura le véhicule, ce sera à nous de dire à qui on le met à disposition. C'est vrai que le dimanche il sera plus facilement réservé aux associations sportives »

Madame Edith DOUCET : « vous serez obligé de faire un roulement » Monsieur

Jean-François AZOU : « c'est certain, personne ne sera écarté »

Monsieur Hervé LEROY : « savez-vous le nombre d'annonceurs demandé et le tarif? »

Monsieur Jean-François AZOU : « non »

Monsieur Thierry MANGEL : « sur Luxeuil, il y a deux véhicules actuellement et cela semble fonctionner très bien »

Monsieur Jean-François AZOU : « c'est le 1<sup>er</sup> à Saint-Loup, rien ne nous empêche d'en envisager un 2<sup>ème</sup> l'an prochain »

Madame Evelyne VALOT : « je pose cette question : la Ville l'assure tous risques. Si l'association qui l'emprunte a un accident, qui va payer ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « avec ce système d'assurance, c'est ouvert à tous les chauffeurs, à condition bien sûr qu'ils aient le permis de conduire »

Madame Evelyne VALOT : « je vais être plus sournoise. Les pneus sont à notre charge. Si celui qui emprunte le véhicule détériore un pneu à chaque sortie »

Madame Maud BOGGIO : « le mieux sera de faire une convention avec les associations »

Monsieur André ROUILLER : « dans un 1<sup>er</sup> temps, il faut trouver les financeurs »

Madame Evelyne VALOT : « combien de temps se donne France Régie pour trouver les financeurs ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « 6 mois à partir du moment où on signe la convention »

Monsieur Denis HACQUARD : « ils nous mettent à disposition un diesel, pas un essence ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « c'est un diesel qui est prévu »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'un mini bus avec France Régie.



#### ***4 - Demande de D G E pour la salle du sporting au stade municipal :***

Monsieur Jean-François AZOU : « dans le cadre du projet de construction de la salle foot au stade municipal, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subventions. Il faut prendre une délibération qui sollicite :

- une aide financière du Conseil Général
- une aide financière de l'Etat au titre de la DGE
- et tout autre dispositif dans le cadre de la politique de la Ville.

Le coût total du projet s'élève à 105 000 € TTC. Ce montant n'a pas été négocié. Ce sont simplement des devis, nécessaires à la constitution du dossier »

Monsieur Hervé LEROY : « qui vous a établi les devis ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « l'entreprise NOSARI pour la maçonnerie, l'entreprise ROBERT-CHAMAGNE pour la charpente...simplement que les prix n'ont pas été renégociés »

Monsieur Hervé LEROY : « le projet est porté par qui, par la Mairie ou par le Sporting ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « le projet est porté par la Mairie. C'est la Mairie qui présente le dossier de financement »

Monsieur Michel LEROY : « c'est la Mairie qui va financer »

Monsieur Jean-François AZOU : « la Mairie aura certainement une part à prendre dans le financement »

Monsieur André ROUILLER : « on va déjà solliciter tous les organismes... le foot, la ligue. Du côté sport, c'est Gérard GALMICHE qui s'occupe de chercher les financements. De notre côté, on demande la DGE et les autres aides susceptibles de nous être accordées. Je pense que la Mairie de Magnoncourt participera. On sollicitera également la Commune de Corbenay. La Ville de Saint-Loup complétera »

Monsieur Michel LEROY : « le bail qui était prévu est-il toujours d'actualité ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « non. Maintenant, c'est la Commune qui construit une salle pour le club de foot »

Monsieur Thierry BORDOT : « pourquoi plus de bail ? »

Monsieur André ROUILLER : « parce qu'au départ, le Sporting s'engageait à monter ce projet. Seulement, il ne pouvait pas bénéficier de subventions »

Monsieur Hervé LEROY : « savez-vous qu'au niveau des règlements, la surface des vestiaires va être augmentée »

Monsieur Jean-François AZOU : « pour 2007, rien n'est encore défini. Il faudra voir lorsque tout sera sorti en terme de nouvelles réglementations »

Monsieur Hervé LEROY : « c'est peut-être dommage de s'engager, si après nous sommes gênés pour agrandir les vestiaires »

Monsieur Jean-François AZOU : « c'est le club de foot qui a initié le projet, ce n'est pas la Ville »

Madame Evelyne VALOT : « l'aménagement intérieur est-il compris dans ce devis ? Si ce n'est pas le cas, qui va financer ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « nous leur laisserons le soin d'aménager l'intérieur comme ils le souhaitent. Pour l'instant, il s'agit d'une salle de réunion, en principe on y met des tables et des chaises »

Monsieur André ROUILLER : « avant de nous lancer dans cet investissement, on veut savoir tout ce qu'il est possible d'obtenir en subventions. Si nos finances étaient meilleures, nous ne calculerions pas autant. On prendrait un maître d'oeuvre et on démarrerait plus vite »

Monsieur Thierry BORDOT : « je ne pense pas que vous dépenseriez l'argent, même si vous en aviez, sans regarder le coût »

Monsieur André ROUILLER : « non, mais il vaut mieux savoir avant de se lancer »

Monsieur Michel LEROY : « ce sera réservé exclusivement au Sporting Club de Saint-Loup ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « oui »

Monsieur Thierry BORDOT : « le bien fondé du projet, tout le monde l'a partagé. On avait émis des doutes sur le montage du dossier. La réalité nous rattrape »

Monsieur Jean-François AZOU : « ils étaient tellement persuadés d'arriver au bout de leur projet, qu'on ne pouvait pas les empêcher d'aboutir. La nuance est qu'au départ, la Commune ne mettait pas un centime dans ce projet. Maintenant que la Commune est porteuse du projet, c'est différent »

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite les aides nécessaires à la réalisation de la salle de foot du sporting club.

## ***5 - Participation voyages scolaires :***

Madame Maud BOGGIO : « un élève de bac pro maintenance de la Maison Familiale Rurale de Montbozon a participé à un voyage d'études à Paris du 5 au 7 septembre 2006, mais la demande d'aide nous a été adressée le 28 novembre 2006. L'élève concerné est Kévin PERRIN. Le coût du voyage était de 130 € par élève. Si le Conseil Municipal est d'accord, la participation de la Ville sera de 15,25 €.



Le collège Saint-Joseph de Fougerolles organise un voyage qui se déroulera du 21 au 27 mai 2007 en Espagne. L'élève concerné est Jonathan MOUGEOT. Le coût du voyage étant de 223, 61 €, si le Conseil Municipal est d'accord, la Ville participera à hauteur de 30, 50 €.

Pour l'élève Maxime MOURNICHAT, élève de l'IMP professionnel de Maizières, qui doit participer à un voyage en Angleterre en juin. A titre personnel, je vous rappelle ma position en ce qui concerne les collèges et lycées d'enseignement privés et je demanderai donc un vote en deux temps, un vote pour les 2 élèves qui sont dans l'enseignement public et un vote pour celui qui est dans un établissement privé »

Madame Evelyne VALOT : « le voyage a eu lieu en septembre, la demande d'aide est faite en novembre alors que le voyage est déjà financé, où va l'argent que nous versons aujourd'hui ? la somme est-elle restituée à la famille ? »

Madame Maud BOGGIO : « on a une ligne de conduite qui est la même pour tout le monde. On donne l'argent à l'école, et cette somme doit arriver en déduction de ce que doivent verser les parents »

Madame Evelyne VALOT : « oui, mais les parents ont déjà payé depuis le mois de septembre. On arrive en février, le voyage a eu lieu, c'est soldé »

Madame Maud BOGGIO : « c'est à nous de vérifier, de remettre un courrier à la Maison Familiale de Montbozon pour savoir si cela a été effectivement déduit du coût du voyage pour la famille. Dans ce cas, on joint un courrier à la délibération. La seule fois où c'est arrivé, il n'y a pas eu de soucis »

Monsieur Thierry BORDOT : « par rapport à votre position public - privé, je la partage complètement, mais étant donné que ce sont des subventions qui vont indirectement aux familles »

Madame Maud BOGGIO : « Ce n'est pas l'établissement que je ne subventionne pas, je ne vois pas pourquoi une commune ou une communauté laïque ou publique doivent cautionner un choix personnel. Les familles font un choix personnel en mettant leur enfant dans un établissement privé ou public. Je ne trouve pas cela normal. Là, c'est ma position d'élue, pas de parent. Chaque parent a le droit de mettre son enfant là où il veut, mais j'estime qu'on est là pour aider les familles qui font un choix d'enseignement laïque, à aller au bout de l'aide qu'on peut leur apporter. Pourquoi pas à ce moment là subventionner, lorsque le quotient familial entre en jeu la différence de participation au droit de la scolarité, et là j'estime que c'est plus laïque. Je suis élue d'une commune laïque, donc je vais au bout de cette laïcité, cela n'engage que moi, c'est pourquoi je demande le vote en deux temps »

Monsieur Denis HACQUARD : « c'est un petit reste de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On revient à des principes de 1905 »

Madame Maud BOGGIO : « non, je ne crois pas. On est une communauté laïque, je crois que c'est important qu'on le reste et cela ne remet pas en cause mes convictions personnelles. Mes enfants sont allés dans le privé, je n'ai jamais demandé à l'Etat de participer à quoi que ce soit dans leur éducation. Je ne serais pas élue, je n'aurais peut-être pas ce point de vue là, mais en plus je représente les écoles laïques et je trouve que ce n'est pas logique que je cautionne l'enseignement privé »

Pour les 2 élèves qui sont dans l'enseignement public : accord à l'unanimité.

Pour l'élève qui est dans l'enseignement privé : unanimité sauf 3 contre : Mmes BOGGIO, BARRET, Mr AZOU et une abstention : Valérie RUGGI.

### ***6 - Encaissement de chèques GROUPAMA :***

Monsieur André ROUILLER : « nous avons 3 chèques Groupama à encaisser :

- 217, 59 € correspondant aux dégradations sur un véhicule de la Ville. En reculant, le camion de livraison de la boulangerie LE ROUX a tapé dans un véhicule de la Ville à l'arrêt.  
1 822, 96 € en remboursement d'un bris de vitres à l'école du Chanois le 13 juin 2005 moyennant une franchise de 318,14 €. 134, 19 € pour dommages électriques survenus à l'église le 1<sup>er</sup> mai 2005.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ces 3 chèques.

### ***7-Signature d'une convention avec l'Association du Roupoix :***

Monsieur André ROUILLER : « Nous avons reçu un courrier courant 2006 de l'association de pêche du Roupoix qui nous demande l'établissement d'un bail, d'une durée de 5 ans, renouvelable, précisant que l'association a investi sur 2006 pour le bon fonctionnement et l'entretien du plan d'eau dont la Commune est propriétaire, la somme de 1 643 €. En effet, la Ville met à disposition de l'association des pêcheurs depuis de nombreuses années, l'étang du Roupoix. En contrepartie, l'association s'occupe du site, l'entretient et y organise plusieurs manifestations au cours de l'année. Le Président de l'association souhaite qu'une convention soit établie sur 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour leur garantir la jouissance du site. Pour information, le Président a déclaré avoir mis une certaine somme dans l'alevinage en 2006 »

Madame Evelyne VALOT : « d'accord, mais c'est quand même bien eux qui récupèrent le bénéfice de leur alevinage avec leurs concours de pêche »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, mais il n'y a aucun document qui matérialise l'accord. Si demain, on leur demande de quitter le site, ils doivent le quitter. Ils souhaitent un écrit sur une situation qui dure depuis longtemps. Le but n'est pas de changer quoi que ce soit »

Monsieur André ROUILLER : « je pense qu'il faut cependant que la Ville, propriétaire du site, se réserve le droit d'y organiser ses propres manifestations lorsqu'elle le désire. Au cas où une association de la Ville solliciterait le site pour une activité quelconque, l'accord conjoint de la Ville et de l'Association des pêcheurs sera nécessaire. C'est-à-dire qu'on reste maître du site »

Monsieur Denis HACQUARD : « on ne peut pas faire une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction ? »

Monsieur Michel LEROY : « un an, c'est peut-être court, mettez-la plutôt à 3 ans »

Monsieur Hervé LEROY : « ils alevinent, mais en vendant les cartes, ils ont des recettes. A la manifestation du 14 juillet, ce sont eux qui font la plus grosse recette »

Monsieur Jean-François AZOU : « oui, mais le 14 juillet, c'est fait aussi pour aider les associations qui participent »

Madame Evelyne VALOT : « c'est tout de même l'association qui en tire le plus gros bénéfice »

Monsieur André ROUILLER : « ils investissent quand même. Je comprends un peu leur démarche »

Monsieur Denis HACQUARD : « ils font vraiment l'entretien à 100% ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, la Ville participe, mais ils entretiennent les abords du site de pêche, ils entretiennent beaucoup plus régulièrement que nous. Nous, nous faisons une tonte une à deux fois par an, le reste de l'année, c'est eux, et en plus ils assurent la surveillance »

Monsieur André ROUILLER s'adresse à Monsieur Michel LEROY : « parallèlement, j'ai aussi cherché à savoir comment fonctionne la Gaule Lupéenne avec les Ballastières »

Monsieur Michel LEROY : « Les étangs sont à la fédération »

Monsieur Thierry BORDOT : « je crois qu'il faut regarder le site. Le site du Roupoix est intéressant, les gens de Saint-Loup y vont facilement. C'est attractif, au niveau stationnement. Des pêches de nuit sont réalisées. La question à se poser aujourd'hui, c'est savoir si on veut pérenniser cela ou pas. Ce projet, on en avait déjà parlé au niveau de l'activité qu'il pouvait y avoir »

Monsieur Denis HACQUARD : « en cas d'accident, y a-t-il une assurance si par exemple une personne se noie ? Afin qu'on ne vienne pas nous dire ensuite, il devait y avoir une barrière ou je ne sais quoi comme protection. Il serait bien de parler des assurances dans la convention »

Monsieur Thierry MANGEL : « dans le cadre d'une manifestation comme le 14 juillet, c'est la Commune qui est responsable, c'est pourquoi on met en place un service d'ordre, des barrières...nous avons fait tout cela en règle avec la commission de sécurité. Si c'est une manifestation organisée par l'association des pêcheurs, c'est l'association qui est responsable en cas d'accident »

Monsieur Jean-François AZOU : « lorsqu'il y a malheureusement un footballeur qui se casse une jambe sur un terrain de foot, c'est le club de foot qui est responsable »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir une convention d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

## ***8-Position du bassin de rétention des eaux pluviales pour la construction de 10 pavillons locatifs à la ZAC du Vieux Château :***

Monsieur Thierry MANGEL donne les explications en situant l'emplacement à l'aide du rétro projecteur : « tout d'abord, par rapport à la loi sur l'eau, le lotissement fera plus d'un hectare, donc il est préconisé un bassin de rétention qui sera à la charge de la SA Habitat et Territoires puisque ce sont eux qui créent ce lotissement. Avant de déposer le dossier de la loi sur l'eau, leur bureau d'études a souhaité ce bassin de rétention des eaux de pluies. Ce n'est pas encore obligatoire, mais ils ne veulent pas prendre de risques. Afin qu'il soit fonctionnel, il faut qu'il soit dans la continuité des réseaux de la Ville. Il devrait donc être construit sur une partie du domaine communal. Ils ont donc besoin de notre autorisation pour réaliser les travaux. Une fois que les travaux seront terminés, ils nous rétrocéderont l'utilisation et l'entretien de cet ouvrage là, ce qui ne représente pas un gros entretien. Je préfère cela aux pelouses »

Monsieur Denis HACQUARD : « est-ce qu'en fin d'écoulement, le bassin de stockage sera à sec ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « il sera à sec, et au niveau de la sécurité, il sera grillagé puisqu'il fera environ 2 mètres de profondeur. C'est juste pour éviter en cas d'orage, qu'il y ait trop d'eau qui arrive dans les canalisations et que cela déborde un peu plus bas. C'est la loi sur l'eau : gestion des débits et des temps d'écoulement »

Monsieur Gaston BENAND : « cela ne risque-t-il pas de gêner au niveau de la vue panoramique ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, il n'y a pas de vue panoramique à cet endroit. Derrière, il y a des jardins, des sapins, c'est assez caché. C'est l'endroit où il y a le moins d'impact visuel. Le Conseil Municipal doit approuver le projet et autoriser la réalisation des travaux sur le terrain communal »

A l'unanimité sauf une abstention (Mr BENAND) le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise la SA Habitat et Territoires à réaliser ces travaux sur le terrain communal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire déclare avoir reçu de Monsieur Thierry BORDOT un courrier sollicitant l'autorisation de faire une piste de VTT. Apparemment plusieurs souhaitent une piste VTT dans ce secteur.

Monsieur Thierry MANGEL : « ils ont anticipé la réponse. Je n'y vois aucun inconvénient mais j'ai été appelé par des concitoyens qui se plaignaient de travaux dans le Vieux Château, d'une route qui allait redescendre jusqu'à la Cure. Je me suis rendu sur place. Effectivement, des gamins ont mis des banderoles et ils sont en train d'aménager un petit terrain. Personnellement cela ne me gêne pas, mais ils sont déjà installés »

Monsieur Thierry BORDOT : « ce sont 3 jeunes qui se sont adressés au syndicat d'initiative. Je leur ai conseillé de se rapprocher du Maire pour demander l'autorisation »

Monsieur Thierry MANGEL : « j'y suis juste allé suite à des interrogations de riverains. C'est un site déjà suffisamment accidenté, ils profitent des pentes. Ils ont mis 2 ou 3 palettes. C'est un aménagement assez sommaire. On est tous allés jouer au Vieux Château lorsqu'on était gamin, donc il n'y a pas de soucis »

Monsieur Thierry BORDOT : « je crois qu'il faut le prendre aussi comme une détente du moment. C'est l'idée d'initier quelque chose au Vieux Château de la part déjeunes. Avant c'était vers les bennes à verre, ce n'était pas mieux au niveau de la sécurité »

Monsieur André ROUILLER : « ils nous demandent un aménagement à travers le bois qui a été coupé »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, c'est là qu'ils sont installés » Monsieur André

ROUILLER : « on aura l'occasion d'en reparler » Monsieur Thierry BORDOT : «

vous pouvez les recevoir et voir avec eux »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est vrai qu'ils étaient un peu inquiets quand je suis arrivé. C'était un dimanche, ils se demandaient si j'allais les mettre dehors ou quoi que ce soit. Au contraire, je pense qu'ils sont aussi bien là »

Monsieur Thierry BORDOT : « lorsqu'on a abordé le Vieux Château j'ai cru qu'on allait aborder la voirie »

Monsieur Thierry MANGEL : « les devis sont en cours. Une société a été consultée la semaine dernière et on attend de voir ce que ça donne »

Monsieur André ROUILLER : « mais les trous ont été rebouchés entre temps »

Monsieur Thierry BORDOT : « j'ai remarqué »

Monsieur Denis HACQUARD : « par exemple, à la sablière, on joue à saute mouton. Il faudrait peut-être faire quelque chose »

Monsieur Thierry MANGEL : « cela fait également partie des devis qui ont été faits »

Monsieur Denis HACQUARD : « j'entends bien. La dégradation est due à un usage professionnel lorsqu'on voit le nombre de semi-remorques qui se rendent à la Sablière. Je sais bien que la Sablière paie des impôts et des taxes à la Commune, mais je pense qu'ils pourraient prendre un peu des frais à leur charge »

Monsieur Thierry MANGEL : « ils n'ont aucune obligation de le faire. On a remis à la sortie de la Sablière du béton qu'ils nous ont donné. Une étude est faite mais ce sont des travaux qui sont conséquents »

Monsieur Hervé LEROY : « on est venu me contacter à mon magasin pour me demander pourquoi Monsieur MANGEL, le mercredi 12 décembre faisait le plein de son tracteur et de 2 jerricans aux services techniques »

Madame Maud BOGGIO : « c'est petit, et si vous cautionnez cela, je trouve cela encore plus petit »

Monsieur Hervé LEROY : « je pose juste la question »

Madame Maud BOGGIO : « vous ne devriez même pas la poser. C'est mesquin »

Monsieur Thierry MANGEL : « l'explication, vous allez l'avoir. Elle est complètement légale. Je vous donne des photos à l'appui. Lors de la dernière fuite d'eau, il fallait faire très vite et j'ai bénévolement mis à disposition mon matériel durant 22 heures consécutives pour travailler avec le personnel communal pour réparer très rapidement. A la suite de cela, étant élu, je n'ai pas souhaité alors que j'en avais le droit, car je suis déclaré à la MSA comme exploitant agricole mais mon statut me permet d'aller réaliser ce type de travaux, je n'ai pas voulu demander à la Ville de Saint-Loup quelque argent que ce soit, parce que j'estimais que l'indemnité d'élu couvrirait le montant, faisait partie de mon travail même si ça va au-delà,

Par contre, j'ai sollicité Monsieur le Maire pour me redonner le gasoil de la pelle et du tracteur que vous pouvez voir sur les photos qui circulent. Je n'ai pas fait cela dans le dos de qui que ce soit. Je suis allé aux services techniques, peut-être le jour que vous dites, à 11 heures, au moment où il y avait le plus de monde. C'est Monsieur BERDON lui-même qui m'a fait ce remplissage et c'était suite à une autorisation de Monsieur le Maire de Saint-Loup. Ce n'est pas un don de la Ville, c'est le carburant que j'ai utilisé, je le répète pendant 22 heures d'affilées, qui m'a été remboursé. Ai-je répondu à votre question ? »

Monsieur Hervé LEROY : « lorsqu'on est venu me trouver je n'étais pas au courant. Vis-à-vis de la personne qui m'a interpellé, je lui ai dit que je poserais moi-même la question afin de lui apporter les réponses »

Monsieur Thierry MANGEL : « ce que je souhaite dire aussi publiquement ce soir, c'est que je suis lassé des attaques qu'on commence à avoir en fin de mandat. Je ne suis pas en campagne municipale, je ne sais pas encore si j'y serai sur le prochain mandat, ma décision n'est pas prise. J'ai fait l'objet d'une visite méticuleuse des services de la DDASS qui n'a rien eu à me reprocher sur mon élevage la dernière fois suite à une dénonciation de quelqu'un qui a une activité extra municipale et qui est en conflit avec la Municipalité actuelle. Là, c'est la 2<sup>ème</sup> fois. Je pense qu'à un moment il ne faut pas mélanger les choses. A une époque, quand Monsieur Michel LEROY avait sa classe au centre ville, et avait besoin de stores, il a tout naturellement et je n'ai aucune critique et je le respecte, fait des devis et acheté des stores à Monsieur Hervé LEROY qui était à l'époque adjoint. Cela ne m'a jamais choqué »

Monsieur Michel LEROY : « c'est légal »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, c'est légal, mais ce que j'ai fait là est tout à fait légal. J'ai donné de mon temps et de mon matériel et j'ai juste demandé un petit peu de fuel pour me rembourser »

Monsieur Michel LEROY en regardant les photos: « quel est votre matériel ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « mon matériel, c'est la petite pelle jaune et le gros tracteur vert. La grosse pelle, il s'agit de Monsieur MOUGIN qui a été sollicité puisqu'il



fallait dévier le ruisseau et mon matériel était trop juste, donc Monsieur MOUGIN a envoyé sa facture récemment à la Ville par rapport à cette intervention »

Monsieur André ROUILLER : « oui et je certifie que j'étais sur place à 2 heures du matin. Thierry MANGEL est venu avec sa petite pelleuse chargée sur une remorque, avec un gros tracteur. Il a traversé le ruisseau, il a d'abord pelleté, il s'est servi du tracteur pour amener le matériel sur place, enfin, il a travaillé pendant 22 heures »

Monsieur Jean-François AZOU : « on peut ajouter qu'on n'a pas eu de chance, parce que s'il y avait eu un tout petit peu moins d'eau, on aurait pu se passer de la facture de Monsieur MOUGIN, parce que Thierry, à lui, seul assurait finalement le remplacement et tout ce qui a été fait autour de cette rupture de conduite. Je crois qu'on peut plutôt le féliciter que le critiquer »

Applaudissement de la majorité.

Monsieur Gaston BENAND : « en ce qui concerne l'église, il y a une gouttière »

Monsieur André ROUILLER : « on a été effectivement informés la semaine dernière, on a déjà contacté deux entreprises IMHOFF à Gérardmer et la société CORNU du Val d'Ajol, qui est spécialisée dans les toitures, les clochers, et on attend le devis »

Monsieur Gaston BENAND : « il y aura deux choses, car je me suis permis de monter et il y a aussi un problème de tuiles »

Monsieur Denis HACQUARD : « j'ai vu des tuyauteries près de la porte principale, il semble que ce soit en rapport avec les antennes qui sont à l'intérieur du clocher, je trouve cela inadmissible. Les bâtiments de France nous embêtent pour mettre des volets de telle ou telle couleur et là, je pense qu'ils auraient pu faire un petit cache en cuivre, quelque chose qui passe un peu plus dans le design de l'église »

Monsieur Michel LEROY interroge Madame Maud BOGGIO : « j'ai une question par rapport à la fermeture de l'école du Chanois. Il y a eu une réunion à Luxeuil. Le lendemain, l'Est Républicain nous annonce que la Ville de Saint-Loup n'était pas représentée, ce matin avis contraire : la Ville de Saint-Loup était représentée, les parents d'élèves étaient représentés, donc il y a bien eu du monde de la Mairie de Saint-Loup.

1<sup>ère</sup> question : est-ce qu'on pourrait avoir des renseignements sur ce qui s'est dit au comité local d'éducation

- 2<sup>ème</sup> question : les atteintes dont vous avez fait l'objet ce matin dans l'est républicain, comment comptez-vous y répondre ?

Madame Maud BOGGIO : « sur la 1<sup>ère</sup> question, nous étions 80 à cette réunion à Luxeuil. 7 écoles parlaient de leurs fermetures de classes. J'étais là pour défendre notre école, c'est une évidence. Sachant que nous avons 3 classes avec 12 élèves /2 par classe et qu'après fermeture nous aurons 18 enfants sur 2 classes, et que je ne pouvais pas récemment intervenir puisque sur les 6 autres écoles, il y en avait 4 qui se retrouvaient à 27 enfants par classe après fermeture. Ce n'était pas négociable que la Commune de Saint-Loup vienne dire on veut

garder 3 classes à 12 élèves par classe. Je ne pouvais pas négocier cette fermeture de classe. Est-ce que cela répond à votre question ? »

Monsieur Michel LEROY : « et sur ma 2<sup>ème</sup> question ? »

Madame Maud BOGGIO : « en ce qui concerne les attaques de Madame THOMAS comme je l'ai vu ce matin dans le journal, je voudrais rencontrer Madame THOMAS avant de vous répondre parce que nous travaillons courtoisement ensemble puisqu'elle est parent d'élève représentant au CEL et que nous travaillons conjointement régulièrement. J'aimerais qu'on en parle elle et moi, j'aimerais comprendre pourquoi ces attaques sachant qu'on revient toujours au même débat à savoir si on ferme, si on ne ferme pas, des belles écoles qui se vident, une école pas aux normes qui est ouverte. On ne va pas refaire le débat ce soir, Madame THOMAS a sa position de parent, celle des gens du Chanois. Elle est respectable, elle s'en est ouverte à la presse. La presse dit ce qu'elle veut, on est d'accord puisque 8 jours avant, il n'y avait personne de la Commune. Preuve que les journalistes mettent ce qu'ils veulent dans le journal »

Monsieur Michel LEROY : « et sur les dérogations scolaires ? vrai ou faux, il y a beaucoup de dérogations ? »

Madame Maud BOGGIO : « je ne peux pas cautionner cela. Tout le monde ici sait, mes collègues en particulier, qu'avant toute dérogation, il y a une enquête de faite. Je ne veux pas citer de nom ce soir, mais il y a une famille qui était au Centre, qui a quitté Saint-Loup, qui est revenue au Chanois et qui, sans le dire à personne a inscrit ses gamins au Centre. Dès que je l'ai su, les parents ont été convoqués. La Directrice qui n'était pas au courant a eu pour consigne en accord avec l'inspecteur de l'éducation nationale de ne plus recevoir ces enfants C'est l'exemple que j'ai en tête car c'est le plus probant. Lorsque Monsieur le Maire signe une dérogation, il y eu enquête au préalable. D y a des dérogations acceptées, je ne peux pas refuser. Il n'y a pas de dérogations de complaisance, comme il n'y en a jamais eu même de votre temps, je ne crois pas. J'en parlerai avec Madame THOMAS car j'étais tout de même un petit peu vexée qu'on passe par la presse plutôt que de se rencontrer »

Monsieur Michel LEROY : « vous ne pensez pas qu'il serait peut-être temps de revoir votre politique de concertation avec les enseignants et les parents pour un peu faire avancer le dossier de la restructuration des écoles à Saint-Loup ?

Madame Maud BOGGIO : « je ne peux pas cautionner votre formulation. Il serait peut-être temps : cela fait 5 ans que tous les ans, il y a une tentative. Peut-être que celle de 2007 aboutira. Je vous rappelle vos paroles lorsqu'il y a eu passation de pouvoirs : je vous laisse un cadeau empoisonné »

Monsieur Michel LEROY : « oui, mais on arrive à un moment où on y est. Et moi, je peux vous dire qu'en 2010, il y aura encore des suppressions de classes. La prochaine, ce sera la maternelle du Chanois, et ensuite ce sera l'école du Centre, comme cela se présente »

Madame Maud BOGGIO : « oui, mais en 2010, on verra qui aura des cadeaux empoisonnés ou des bombes à désamorcer, je n'en sais rien. Notre objectif, c'est de répondre aux demandes des gens, on essaie de faire ce que l'on peut, on a essayé différentes méthodes, ça ne marche pas, c'est un échec, je le reconnais, mais en même temps, si quelqu'un ici a des possibilités je serai la 1<sup>ère</sup> à accepter ses recommandations »

Monsieur André ROUILLER : « y a-t-il d'autres questions ? »

Monsieur Michel LEROY : « j'ai été saisi par deux habitants de Saint-Loup qui se sont plaints que les WC publics étaient fermés à Saint-Loup, notamment le lundi matin, jour du marché »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, parce qu'ils ne sont pas équipés en hors gel »

Monsieur Michel LEROY : « même s'ils ne sont pas en hors gel, ils peuvent tout de même être ouverts le lundi matin »

Monsieur Thierry MANGEL : « je vais étudier le problème »

Monsieur Thierry BORDOT : « pour finir sur une autre note, où en est-on par rapport à l'aménagement du quartier de la Mairie ? où en est le dossier officiellement ? »

Monsieur André ROUILLER : « le dossier a été confié à la DDE pour revoir un aménagement à la baisse. Pour l'instant, on attend »

Monsieur Thierry MANGEL : « on attend un rendez-vous avec nos interlocuteurs de la DDE qui ne seront pas nouveaux puisque Monsieur MOUTIER reste sur le secteur. On l'a vu notamment aux vœux du Maire. Il nous a promis de venir nous voir très prochainement pour faire le point sur tous les dossiers qui sont en cours. On n'a pas encore la date exacte »

Monsieur Thierry BORDOT : « un aménagement à la baisse par rapport à quoi ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « le choix des matériaux. Pas pour faire des économies au détriment des habitants »

Monsieur André ROUILLER : « le projet initial présenté par SA HABITAT ET TERRITOIRES était quand même surdimensionné : 1 160 000 € »

Madame Evelyne VALOT : « je vous ai évoqué un projet par rapport à l'association UJEL. Ils semblent avoir un projet par rapport à cette réhabilitation de quartier, à moindre coût par rapport au 1<sup>er</sup> chiffrage qui avait été fait. Ce serait bien qu'on puisse en parler car je pense que ce n'est pas un projet si bête que cela »

Monsieur Thierry BORDOT : « oui, c'est un projet initié par les jeunes qui est financièrement largement acceptable : 65 000 €. On a appris samedi qu'il y avait des partenariats possibles. Cela pourrait répondre à l'inquiétude par rapport à l'aspect financier, à l'attente qui peut y avoir par rapport aux jeunes »

Monsieur Thierry MANGEL : « on pourrait dire enfin. Cela fait un moment qu'on essaie d'y associer les habitants mais ça n'accroche pas, et quand on dit revoir à la baisse par rapport au projet KLM, ils nous semblaient un peu déconnecter, parce qu'on avait pas forcément les bons interlocuteurs »

Madame Evelyne VALOT : « les habitants du quartier sont réalistes aussi, en sachant qu'en présentant un projet de plus d'un million d'€, il y avait peu de chances qu'il voie le

jour. Réfléchir sur un projet beaucoup moins onéreux, et qui convienne à tout le monde, c'est quand même plus intéressant »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est surtout un problème plus structurant par rapport à la problématique du quartier. Ce sont notamment les jeunes qui sont au cœur du projet. Je pense que c'est une opportunité. Pour le financement, je ne voudrais pas m'engager, mais c'est le message qu'a fait passer Jean-Paul MARIOT samedi : s'il y a une volonté principale qui est affichée, les partenaires seront là pour suivre et aider dans le projet »

Madame Evelyne VALOT : « c'est un projet qui pourrait être réalisé sur 3 mois. C'est assez rapide. Il y a eu quelque chose d'équivalent réalisé sur une autre ville. J'en avais parlé à Monsieur le Maire lundi car je trouve que c'est projet qui peut être mené à bien »

Monsieur Jean-François AZOU : « à travers tout cela, je crois qu'il faut décoder ce qui a été dit. Dans le type d'aménagement qu'ils préconisent, ce sont des installations sportives comme on l'a fait au Vieux Château. Un aménagement urbain, ce n'est pas forcément un plateau sportif »

Madame Evelyne VALOT : « les habitants du quartier souhaiteront peut-être plus le plateau sportif pour avoir leurs gamins sous les yeux, l'occupation des jeunes plutôt qu'un beau lampadaire et deux ou trois bancs pour s'asseoir »

Monsieur Thierry MANGEL : « ça confirme les craintes qu'on avait au départ »

Monsieur Jean-François AZOU : « je rappelle que l'UJEL a été la 1<sup>er</sup> association qui a été contactée par la Mairie, par les FILM et par la DDE pour mener une enquête sur les besoins du quartier. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'UJEL est concernée par le problème. Si on reprend l'historique, il y a plus d'un an. Pendant un an, ça a été sans réponse »

Madame Evelyne VALOT : « cela ne pouvait pas se faire non plus en un mois ou en 15 jours »

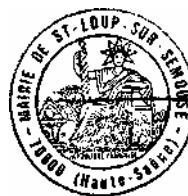
Monsieur Thierry BORDOT : « le problème est profond quand même. Qu'il émerge aujourd'hui, ce n'est pas étonnant non plus »

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.



Le Maire,

André ROUILLER



le Secrétaire,

Thierry MANGEL